

A Paris ce 17. Aout 1815.

Comité d'Etat, à H. R. H. Regent

Mon Seigneur

Votre Altesse Royale m'a ordonné de Lui communiquer mon Opinion, sur les rapports actuellement existans, entre les Puissances Alliées et la France, ainsi que sur les conditions, qui devroient servir de base, à la paix future.

J'ai différé cette tâche jusqu'à la fin de mon séjour à Paris, tant pour être à même de recueillir les notions nécessaires, que pour m'instruire, sur les vues des différentes Cours.

L'Union parfaite des Cabinets sur les moyens propres à détruire le pouvoir révolutionnaire, qui venoit de s'emparer de nouveau du trône de France, et l'énergie déployée dans l'application des moyens, ont ammené des succès très glorieux. Maîtres de la Capitale et des plus belles provinces de France, avec huit cent mille hommes dans ce pays, dont l'armée est ou détruite ou licenciée, les Alliés seroient sans doute à même, d'y établir tel ordre de choses qu'ils jugeront le plus propre, pour assurer, sur des bases solides, le repos futur de l'Europe.

Mais l'Union, qui a ammené le succès de la campagne, a cessé de guider les conseils des Cabinets Alliés. On n'est pas d'accord sur la question, si le but de la guerre est obtenu ou non; beaucoup moins encore, sur les moyens qu'il faudroit choisir, pour assurer la durée des avantages remportés.

Je formerai l'analyse des diverses Opinions, manifestées

21

sur ces questions, aux Mémoires donnés par les Ministres et généraux des quatre grandes Puissances Alliées. C'est une appellation, qui a commencé à s'introduire dans la diplomatie, depuis la paix de Paris; Époque à laquelle, on professoit, vouloir rendre hommage, aux droits des plus faibles et de faire cesser l'ascendant destructeur de la simple prépondérance.

L'Origine, ou du moins l'une des causes, de la différence des Opinions, qui se manifeste aujourd'hui, doit se rechercher, dans la divergence des principes qui s'est traitée, dès le moment, que le trône de Louis XVIII. fut de nouveau ébranlé. Le principal danger de l'usurpation de Bonaparte, se trouvoit dans l'atteinte qu'il portoit à la légitimité, et dans le retour des principes destructeurs des Jacobins. Mais il a paru à plusieurs Cours, qu'on ne devoit pas faire la guerre à la France, pour l'obliger à reconnoître Louis XVIII. L'Angleterre même a eu devoir en cette occasion, faire hommage aux prétendus principes; qu'un Peuple a toujours le droit de changer la forme de son gouvernement. De là la tentative de Napoléon après sa défaite, de céder la couronne à son fils, ainsi que les diverses propositions des députés français, au quartier général des Alliés.

Les doutes qui existoient sur les projets, qu'on pourroit nourrir à l'égard du pouvoir suprême en France, ont fait accélérer le retour du Roi à Paris.

Les Alliés avoient déclaré la guerre à Napoléon et à ses Adhérens. La France presque entière, s'étoit identifiée

avec

avec ce parti, en lui prêtant contre nous, des secours volontaires ou peut-être forcés, mais toujours généraux. Les Royalistes même, étoient coupables par leur soumission passive.

Le Mémoire du Duc de Wellington dit: que le parti du Roi avoit beaucoup contribué au prompt succès de la campagne, il ajoute même: qu'il seroit ridicule de supposer, que les Alliés eussent pu avancer, en si peu de jours, qu'il l'ont fait, sur Paris, si le peuple n'avoit pas été pour le Roi. C'est sans doute un témoignage auquel on ne sauroit refuser une foi plénière. Mais on osera répliquer, que la soumission passive des Français bien disposés, a de moins autant accéléré les succès de Bonaparte, que les nôtres, si le peuple avoit fait son devoir, auroit-il pu marcher, en vingt jours, de Cannes à Paris? Lui n'avoit d'abord que quelques milliers d'hommes; notre armée victorieuse en comptoit 150,000.

La France n'étoit guère subjuguée à l'entrée du Roi à Paris, et les Alliés se trouvoient dans la situation bizarre, d'être en paix, ou même en Alliance, avec Lui, et en guerre avec son peuple.

De là les discussions sur l'Administration des provinces, sur le droit de faire des réquisitions.

Dans cet état des choses, comment les mêmes Cours, qui avoient déclaré, ne pas vouloir faire la guerre uniquement pour soutenir les droits de Louis XVIII, croyent-elles aujourd'hui ne pas être autorisées, par des considérations purement personnelles au Roi, à demander à la

France, les conditions que la sûreté de l'Europe parait exiger? On prétend, que le but de la guerre est atteint, par la chute du pouvoir de Bonaparte, et que les déclarations des Cours Alliées, et leur traité du 25 Mars, les obligent à se borner aux stipulations du traité de Paris, telles qu'elles ont été complétées, par le recès de Vienne. J'examinerai cette question, d'abord sous le point de vue du Droit, et ensuite sous celui de la politique.

Quant au droit, je ne saurais que souscrire au raisonnement logique, contenu dans le mémoire du Baron de Humboldt. La déclaration du 13 Mars, fut dirigée contre Napoléon, lorsqu'il ne se trouvoit à la tête que de quelques milliers de complices; de là au traité d'Alliance, les Puissances n'ont fait, que publier le rapport d'une Commission nommée pour examiner la question, s'il faudroit donner une déclaration ultérieure, par rapport aux événemens qui avoient replacé Napoléon sur le trône? La réponse a été négative.

Le traité du 25. Mars, a admis Louis XVIII. au nombre des Alliés. Mais il s'est trouvé, qu'il n'avoit nul secours à Ses ordres, Ses proclamations disent même, qu'il a défendu aux Princes de Sa maison, de combattre contre la France; la Grande Bretagne la première, a limité les droits que l'Article 8^{me} du traité donnoit au Roi de France, et toutes les autres Cours y ont accédé. Le fait est: que toute la discussion devient aisée. Soyons de bonne foi. Il semble que toutes les Cours concourent à montrer au Roi de France, les égards que les circonstances

permettent

minées d'un Fouché. Son parti a continué à exercer des actes de trahison, lors même que Paris avoit été livré aux Alliés. Il doit constamment tenir la Cour dans l'alarme, afin de se rendre toujours nécessaire. Il n'y a pas huit jours, que le Journal l'Indépendant, auquel Fouché avoit part, a osé dire, que Labedoyere n'avoit fait que choisir entre un Souverain de 15 ans, et un Souverain de 11. mois!

Plut au ciel que les Alliés se fussent strictement tenus à leur déclaration de vouloir faire la guerre à Napoléon et à ses adhérens. Mais ils n'ont abattu que lui, et quelque peu de traîtres. Le parti révolutionnaire est resté, dans le Gouvernement même, Maîtres de 800,000. hommes, en France; nous aurions dû détruire le jacobinisme et les Jacobins jusque dans leur dernières ramifications, ils s'étoient tous fait connoître. Le mal d'exiler, ou même de détruire quelques milliers de gens criminels, ou dangereux, est-il comparable à la destruction, causée par une bataille de Waterloo?

C'est ici que gît, le fonds véritable de notre desunion. Le plus ou le moins de confiance, qu'on croit pouvoir accorder à la durée de l'ordre présent des choses, porte les uns à exiger plus, les autres à vouloir moins de gages de sûreté. Si on avoit terminé la révolution de la manière indiguée, l'Europe auroit pu se promettre la paix, et on auroit pu se passer de discuter, s'il falloit pour sa sûreté, arracher des provinces ou démolir des forteresses Françaises?

Depuis

Depuis qu'on a permis au Roi, de transiger avec les Jacobins, que la France se trouve sous un nouveau Major Domo, dans la personne de l'hidieu Touché, qu'on a donné, (pour plaire aux faiseurs de constitutions) plus d'extension à l'acte constitutionnel dans des circonstances, qui auroient engagé tout gouvernement sage, à suspendre les formes constitutionnelles, toute la question change de face.

Qu'on ne dise pas, qu'on a été forcé à cette mesure; qu'il n'y a pas en France assez de gens intègres et actifs, pour conduire les affaires de l'état. Cette assertion ne peut être vraie, lorsqu'on parle d'un peuple éclairé, et qui n'est pas sans exemple de vertu publique, qui en a un modèle sur le trône même. Pour ajouter foi à une telle assertion, il faut en croire les factieux, qui représentent tous les amis du Roi, sous l'appellation burlesque "de voltigeurs de Louis XV.," comme des imbeciles decrepités. Mais il n'est pas étonnant que des gens intègres, ne voudront pas s'associer à des régicides et à des gens deshonorés*.

On n'ose plus se flatter aujourd'hui, qu'après six

* Pour donner une preuve, qu'il est impossible de s'attendre à un changement sincère, dans la disposition des révolutionnaires et combien il est par conséquent imprudent de composer avec eux, on n'a qu'à jeter un regard sur les acquéreurs des biens nationaux. Le Roi, pour les contenter, a donné les assurances les plus solennelles, il a été jusqu'à mécontenter les victimes de leur loyauté, qui avoient sacrifiés leurs biens dans la cause. Cela a-t-il tranquilisé les acquéreurs? bien loin de là, — ce sont eux qui intriguent contre le Roi, pour amener un changement. Ne voudroit-il pas mieux frapper le coup, et les priver de leurs biens mal acquis?

semaines de séjour à Paris, les Alliés voudront révenir sur leurs pas, et terminer la révolution Française, en détruisant le Jacobinisme? Il faudra donc considérer l'état de la France vis à vis de nous, tel qu'il est.

Peu de personnes en France, croient à la stabilité de l'ordre actuel des choses. Ces gens à talent, dont on a cru devoir se servir pour rétablir l'ordre, soutiendront mal le trône des Bourbons. Mais lors même qu'ils le feroient, de pareils soutiens offriraient un faible gage pour la tranquillité future de l'Europe. Écoutons l'auteur de l'Histoire de la Révolution du 20 Mars 1815. Il dit page 4^{me}: "L'Idée d'une Puissance légitime, n'est plus comprise en France, que dans le sens nouveau d'une puissance, voulue par le peuple, établie par le peuple &c. &c. Le Souverain légitime, est celui qui se trouve à la tête de ce contrat, bon ou mauvais, bien ou mal exécuté, et vouloir disputer sur ce sujet avec la jeunesse actuelle, autant vaudroit-il faire reculer les Alpes."

Les quatre partis en France, dont parle cet auteur, les Jacobins, les Constitutionnels, le pouvoir militaire, et les Royalistes, se disputeront de nouveau le pouvoir suprême, et ces derniers, auront à combattre de plus, l'accusation, que le Roi a été imposé par les Puissances Alliées à la France, et que c'est pour atteindre ce but, qu'Elle souffre sous une invasion ennemie.

Les Alliés ont traité la France, comme le Général des Samnites traita l'armée romaine réduite en son

pouvoir

pouvoir. Il demanda conseil à son père. "Fuis les tous
 "fut sa réponse." Cela lui parut trop cruel. "Mettis les
 "donc tous en liberté" reprit le père. Cet extrême lui parut
 trop modéré. Il se decida à insulter l'armée Romaine,
 en la faisant passer sous le joug. Les suites sont connues.
 Nous avons agi de même. Le séjour de nos armées en
 France, irrité au dernier degré, un peuple naturellement
 vain et orgueilleux d'une longue suite de victoires. Nous
 devons prévoir avec certitude, une nouvelle attaque, ne
 fut ce que pour venger l'affront, avec cette conviction,
 nous sommes trop délicats, sur les mesures de précaution,
 qui deviennent nécessaires. Le mémoire du Duc de
 Wellington admet, que la France est trop puissante pour
 la sûreté de ses voisins, mais il déconseille de l'affaiblir
 par des cessions territoriales, en alleguant, que la sépara-
 tion de la Belgique et de la rive gauche du Rhin et le
 peu de disposition montrée par le Roi pour les recon-
 quérir, avoit été l'une des principales causes du succès
 de l'entreprise de Bonaparte. Ce motif ne continuera-t-il
 pas d'exister, et n'ammènera-t-il pas de nouvelles guerres?
 Tout le monde convient, qu'il n'y a pas un François,
 de quel parti qu'il soit, qui ne songe à reconquérir ces
 provinces. Ne pouvant raisonnablement les rendre
 à la France, et voyant par l'expérience, que la foi des
 traités ne suffit pas pour les assurer, il devient indispen-
 sable de songer à de nouvelles garanties. Le Mémoire
 du Prince de Metternich a rappelé avec raison,
 que la France Monarchique a été conquérante, tout

comme la France révolutionnaire. Toutes les Cours conviennent de la nécessité, de se procurer des garanties. La plus part des Opinions sont contraires à un démembrement, tellement considérable, qu'il pourroit changer l'état de possession établi par le Congrès de Vienne. Je suis du même avis, persuadé que l'union des Cabinets, finiroit au renouvellement des discussions sur un nouveau partage de Provinces. Mais un pareil revirement, ne seroit nullement la suite nécessaire, d'un nouvel Arrangement de frontières, qui n'auroit pas pour objet, l'agrandissement de tel ou tel état mais la sûreté de tous. C'est sur cette question surtout, que se manifeste une suite fâcheuse, de ce que les grandes puissances, ne consultent pas avec leurs Alliés, sur une question qui les intéresse principalement. C'est l'Allemagne qui a été constamment la victime de l'esprit de conquête de la France. L'Allemagne comme telle, ne peut devenir dangereuse à la France, tandis que celle-ci appuie ses dispositions hostiles, par des positions militaires, des forteresses qui la mettent en état, de porter à volonté le théâtre de la guerre sur la rive droite du Rhin. Dès quatre grandes Cours, il n'y a que la Prusse qui soit limitrophe de la France. # Les demandes pour cette raison, peuvent être moins modérées que celles de l'Autriche. Celle-ci se rappelle cependant, que la position de Strasbourg, conduisit les armées Françaises sur le Danube, sans que rien ne les arrêtât, la Forêt noire étant facile à tourner par le Nord et le Sud. L'Autriche

et celle-ci même, me ne l'effraye pas
franchement peut-être

insiste

insiste donc sur la demolition de Strasbourg. La Russie, qui ne risque rien elle-même, est la plus généreuse. L'Angleterre, s'intéresse surtout pour les Pays-Bas. Le Duc de Wellington propose l'occupation de 17 forteresses,* (ou du moins de 13** de ce nombre) pour un tems limité, mais il n'en demande aucune, depuis Landau jusqu'à Hünningue, espace sur la quelle, l'Allemagne n'a que Mayence pour défense. Le mémoire de Lord Castlereagh finit par dire: que les Alliés, s'ils se verraient de nouveau provoqués, par l'ambition de la France, pourroient se réunir de nouveaux, sous l'avantage des positions qu'ils occuperoient, et forts par cette puissance morale, qui seule peut réunir une pareille Alliance à assurer son succès. Mais osera-t-on jamais se promettre un concert aussi général, que celui qui a produit les heureux résultats de l'an 1814. et 1815. Que seroit il devenu de l'Europe, si le Congrès de Vienne avoit terminé par une querelle, ou même si sa durée, et l'incertitude de son résultat, n'avoit engagé toutes les Puissances, à compléter leurs armées et à les mettre sur le meilleur pied possible. Mais supposant même, que tous les moyens dont nous nous sommes servis, se trouvaient de nouveau à notre disposition, que de souffrances et de pertes de tout genre, sont inséparables du passage d'armées nombreuses par un pays. Veut-on de nouveau y assujettir l'Allemagne, après que l'expérience en modération de l'année passée, a si mal

* Lille, Condi, Valenciennes, Le Quenoi, Maubeuge, Philippeville, Givet, Mézières, Sedan, Montmédi, Longoy, Thionville, Sarrelouis, Sarguemines, Bitche, Landau, Hünningue.

** Condi, Valenciennes, Rouchain, Maubeuge, Landreii, Le Quenoi, Avesnes, Roeroi, Philippeville, Givet, Bitche, Landau, Hünningue.

réussie. On ose hardiment supposer, que si les Cours d'Autriche, de Russie et d'Angleterre, pouvoient se trouver dans le cas, d'avoir à discuter la question, dont il s'agit, comme ayant à redemander à la France des provinces limitrophes, qui leur auroient été arrachées, qu'elles ne balanceroient pas à les réclamer. Pourquoi l'Allemagne, considérée comme un Corps politique, ne les revendiqueroit-elle pas? Les Pyrénées, les Alpes et la mer, présentent des bornes à l'ambition de la France; pourquoi le Jura, les Vosges et les Ardennes, ne rendroient-elles pas à l'Allemagne, les garanties dont jouissent ^{sur un autre point} l'Espagne et l'Italie? On a donné la Belgique à la maison d'Orange, sans que cette cession ait causé des discussions sur l'état des possessions des grandes Puissances. Qu'on dispose de la même manière des provinces, qu'on ne sauroit laisser avec sûreté à la France.

Mais si les grandes Puissances se refusent à rendre à l'Allemagne, ce qu'elle pouvoit réclamer avec justice et ce qui ne feroit nullement descendre la France du rang d'une des Puissances du premier ordre, qu'on Lui ôte du moins, les aggrandissemens ajoutés à la paix de Paris à ses limites de 1792. L'expérience a prouvé, combien ces cessions ont été nuisibles à l'Allemagne, aux Pays Bas et à la Savoie. Dans les Pays Bas, les premières familles ont maintenant des possessions en France et s'attachent par là à son Système. En Savoie, les habitans des Montagnes,

Dependent

dépendent des cœux des plaines, cédées à la France.

D'après ce que j'ai dit, j'ai suffisamment indiqué, que je ne suis pas d'avis, qu'on osera se borner à laisser seulement une armée d'observation alliée en France, et de n'occuper, que pour un tems limité, les places fortes indiquées. L'armée d'Observation me paroîtroit nécessaire, ainsi que la cession permanente des points d'attaque.

Quoiqu'on fasse, je suis moralement persuadé qu'on ne portera pas le Roi de France, à consentir de bon gré, aux propositions les plus modérées, indiquées dans les différens mémoires. Celui de Lord Castlereagh observe même avec raison, qu'il faudroit imposer à Sa Majesté, les arrangemens dont on conviendrait, comme des conditions inévitables. Je ne répondrai pas, que ces conditions, bien que trop modérées, selon mon humble avis, n'amèneront les suites, qu'on paroît craindre, en voulant demander des cessions permanentes.

Le Roi connoît le danger des concessions qu'il faudra nécessairement Lui demander. Il sait, que Sa résistance réuniroit tous les partis et Sa lettre au Prince Talleyrand contient même la menace, que lorsqu'il ne pourroit rien faire pour Son peuple, Il Se retireroit en Espagne, espérant que les François sauroient organiser une guerre, semblable à celle, qui avoit soutenue l'indépendance de la Péninsule.

J'ai passé sous silence, les garanties morales dont parle le mémoire de Monsieur le Comte de

Capo d'Istria, mais j'ai suffisamment montré, que je ne saurais y attacher du prix dans les circonstances présentes. Elles ne me paroissent plus au moins que cette garantie, vantée dans la lettre du Duc de Vicence à plusieurs Cabinets, lorsqu'il vouloit les rassurer sur le repos de l'Europe, parceque Napoleon avoit imaginé, de placer la paix sous le sauvegarde de "l'honneur François."

Le résumé de l'Opinion, énoncée dans ce Mémoire est: que les Alliés ont le pouvoir d'établir, relativement à la France, l'ordre des choses qu'ils jugeront nécessaire pour le repos de l'Europe.

Qu'ils ont, outre le pouvoir, le droit de le faire et que les traités existans, ne les en empêchent pas.

Qu'on n'ose se fier aux garanties morales, qui doivent assurer le repos de la France.

Qu'une guerre prochaine, paroît inévitable, à moins qu'on la prévienne, par des moyens plus efficaces, que ceux proposés par plusieurs Cours.

Que l'Armée d'Observation et la possession temporaire de certaines Fortifications, ne suffiroient pas pour atteindre le but. Qu'il faudroit rendre à l'Allemagne ses limites naturelles, ou du moins, se défaire des points militaires d'agression, comme Strasbourg. Qu'en tout cas, il faudroit réduire la frontière

de

de la France, à ce qu'elle étoit en 1792.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur le Seigneur

De Votre Altesse Royale

Le plus humble et le plus
soumis serviteur
de la Cour de Münster

*Pro more confidente
verbo affarum & transe
per reportis et confide
pucillibus qui bene
beni et boni alii
17 April 1875*